

BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE- PRIMAIRE

SIGLES	STAGE I - EFI5032 Sensibilisation à l'adaptation scolaire ** 2 stagiaires dans une même classe **	STAGE II - EFI5066 Habilitation didactique et gestion de classe ** Classe dite régulière **	STAGE III - EFI5056 Intervention en adaptation scolaire	STAGE IV - EFI5110 Développement professionnel de l'enseignant en adaptation scolaire
SESSIONS	Hiver	Hiver	Hiver	Automne
DATES	10 mars 2025 au 21 mars 2025 2 semaines	10 mars au 17 avril 2025 6 semaines	10 mars au 17 avril 2025 6 semaines	30 septembre 2024 au 6 décembre 2024 10 semaines
FORMATS	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> • Observations quotidiennes • Co-planification et co-pilotage de 2 leçons Supervision <ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres tripartites 	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> • Graduelle (demi-journées) • 5 journées conjointes • 5 journées autonomes en présence de l'EA Supervision <ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres tripartites • 2 visites d'observation 	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> • 5 demi-journées conjointes • 10 demi-journées et 15 journées autonomes Supervision <ul style="list-style-type: none"> • 2 rencontres tripartites • 2 visites d'observation 	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> • Graduelle (demi-journées) • 8 semaines autonomes Supervision <ul style="list-style-type: none"> • 2 visites d'observation • 3 rencontres du Comité d'évaluation
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Description des rôles et des tâches de l'enseignant(e) en adaptation scolaire, en relation avec les responsabilités des autres intervenants. • Identifier les indices permettant de repérer les élèves susceptibles de présenter des difficultés scolaires. • Identifier des compétences requises pour exercer la profession d'enseignant(e) en adaptation scolaire. • Confirmer et préciser le choix professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir les connaissances sur le milieu scolaire et le rôle professionnel de l'enseignant(e). • Appliquer les interventions pédagogiques en mettant en pratique les savoirs didactiques. • Gérer de façon autonome un groupe en classe. • Mettre en œuvre des compétences didactiques dans les disciplines spécifiques au contexte de stage. • Contribuer à la vie de l'école. • Réaliser une analyse réflexive sur le modèle de gestion de la classe ainsi que sur le rôle de la personne stagiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer les différentes facettes de l'enseignement en adaptation scolaire. • Contribuer à la gestion des plans d'intervention. • Collaborer avec l'équipe-école, les parents et autres agents d'éducation. • Adapter l'enseignement aux besoins des élèves ayant des difficultés ou un handicap. • S'approprier les méthodes spécifiques d'évaluation et d'intervention. • Effectuer une analyse réflexive sur les pratiques professionnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer les compétences requises pour exercer la profession d'enseignant(e) en adaptation scolaire. • Élaborer des plans d'intervention et assumer la prise en charge autonome des tâches liées aux fonctions de l'enseignant(e) en adaptation scolaire. • Démontrer les compétences d'enseignement dans une approche culturelle. • Identifier les aides technologiques adaptées aux besoins des élèves. • Collaborer avec l'équipe-école, les parents, et les partenaires pour adapter l'enseignement. • Pratiquer une éthique professionnelle. • Réfléchir sur l'acquisition des compétences professionnelles.
NIVEAUX	Classe dite régulière en milieu défavorisé ou plurilingue, classe dite spéciale, orthopédagogie	Classe dite régulière au primaire	Classe dite spéciale ou orthopédagogie	Classe dite spéciale ou orthopédagogie
SUPLÉANCE	Aucune	Aucune	3 journées	5 journées
SPÉCIFICITÉS	<p>NOUVEAUTÉ : Possibilité de stage au 1^{er} cycle du secondaire avec des contenus disciplinaires du primaire pour les stages I, III et IV.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orthopédagogie : enseignant(e) ressource, orthopédagogue en dénombrement flottant, orthopédagogue-enseignant(e), orthopédagogue-conseil • Stage II : pourrait être le même milieu que le stage I si la classe n'est pas la même et que l'enseignant(e) associé(e) est aussi différent(e). • Stages III ET IV : pourrait être le même milieu que le stage I <u>ou</u> le stage II si la classe n'est pas la même <u>et</u> que l'enseignant(e) associé(e) est aussi différent(e) <u>et</u> que les deux premiers stages n'étaient pas dans le même milieu. • Si le stage III était en classe spéciale, le stage IV doit être obligatoirement en orthopédagogie. Si le stage III était en orthopédagogie, le stage IV doit être obligatoirement en classe spéciale. • Possibilité de stage IV en emploi, sous certaines conditions. 			